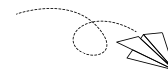


LES DISPOSITIFS DE PRISE EN CHARGE POUR LES 0 - 18 ANS



Centre Médico Psychologique (CMP)

Assure des consultations médicales, et, sur prescription médicale, des prises en charges ambulatoires (bilans psychologiques, orthophoniques et psychomoteurs ou autre).

Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP)

Offre des prises en charge individuelles ou en collectives, toujours sur prescription médicale, assurées par un ou plusieurs soignants.

Hôpital de Jour (HDJ)

Dispense des soins à la journée ou à la demi-journée pour les enfants, sur prescription médicale.

L'intervention à domicile (IAD), l'Hospitalisation Ambulatoire de Crise (HAC) et l'Hospitalisation Complète de Courte Durée (HCCD)

Proposent des activités thérapeutiques ayant pour objectif principal de favoriser les échanges relationnels de l'enfant à travers différentes médiations (centrées sur le corps, l'expression, la socialisation, le suivi psychothérapeutique,...)



Séjour thérapeutique

Soin prescrit par le médecin, en collaboration avec les parents et organisé par l'équipe. Séjour avec hébergement complet sur plusieurs jours, dans un lieu qui répond aux normes réglementaires, avec des indications thérapeutiques personnalisées pour chaque enfant participant.



L'unité pédagogique spécialisée

Regroupe des enseignants spécialisés mis à disposition par l'Education Nationale, chargés d'accompagner votre enfant dans son parcours, sur prescription médicale.

Centre de thérapies spécifiques

Thérapie EMDR, thérapie familiale, hypnose peuvent être proposées sur prescription médicale du service de soins.